

Règlement d'Utilisation du Stand de Tir

1. Limitation de vitesse :

- La vitesse sur la route d'accès aux stands est strictement limitée à 30 km/h. Tout dépassement de cette limite pourra entraîner une interdiction temporaire ou définitive d'accès aux installations, sur décision du Bureau de la CTP.

2. Stationnement :

- Les seuls parkings autorisés sont ceux des Arquebusiers et du CTP. Il est toutefois possible d'accéder en voiture jusqu'à l'entrée du pas de tir du CTP pour déposer ou récupérer du matériel. Après cela, le véhicule doit être immédiatement déplacé vers le parking.

3. Séances de tir à 200 m :

- Les séances de tir à 200 m sont supervisées par un référent chargé de garantir la sécurité sur le pas de tir. Les armes doivent être transportées dans des housses jusqu'au poste de tir et ne peuvent être sorties qu'après autorisation. Elles doivent ensuite être remises dans leur housse avant de quitter le poste de tir.
- Les référents organisent les séquences de tir, et l'ouverture du feu ne peut se faire qu'après leur autorisation. **Tout manquement aux consignes ou toute agression verbale ou physique envers un référent ou un autre tireur sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du club.**

4. Calibres autorisés :

- Les calibres magnum sont interdits sur le pas de tir de 200 m.
- Seules les armes de gros calibre réglées pour le 200 m, ainsi que les carabines .22 LR réglées pour le 50 m et le 200 m, sont autorisées.
Le réglage des armes peut être effectué au pas de tir 50 - 100 m des Arquebusiers.
- Les référents procèdent à un contrôle aléatoire des impacts en cible. Tout tir en dehors des cibles entraînera l'arrêt immédiat du tir.

5. Utilisation des portes-cibles :

- Des portes-cibles permanents sont installés à 50 m et 200 m. Il est formellement interdit de tirer en dehors de ces portes-cibles.
- Tout tireur utilisant un autre support ou tirant volontairement en dehors des cibles sera exclu définitivement du club. Une plainte pourra également être déposée pour mise en danger d'autrui.

6. Participation financière :

- Une cotisation de 1 € est demandée à chaque tireur pour chaque séance afin de financer le remplacement des portes-cibles.

7. Cibles autorisées :

- Les seules cibles autorisées sont :
 - La C200 à 200 m pour le gros calibre,
 - La C50 à 200 m pour le .22 LR,
 - La Hunter à 50 m pour le .22 LR.
- Des cibles sont disponibles à la vente au prix de :
 - 2 € pour la C200,
 - 1 € pour la C50 et la Hunter.

8. Réservation des places au stand :

- Les réservations de places au stand du CTP se font par mail à l'adresse suivante : reservation.stand.65@gmail.com
- Les réservations doivent se faire 24 avant au plus tard.
- Lors de la réservation, veuillez indiquer votre identité, le numéro de licence, le ou les calibres utilisés, ainsi que si les armes sont réglées. Aucune réservation ne sera acceptée sans ces informations.
- Lors des séances de tir, la licence doit être à jour et portée visiblement ou la présenter au directeur de tir avant le début de la séance.

9. Jours et horaires d'ouverture :

- Vendredis et samedis de 14h00 à 17h00 (horaire d'hiver) ou 18h00 (horaire d'été),
- Dimanches de 09h00 à 12h00. Pour limiter les nuisances sonores, l'usage des armes de gros calibre pourrait être interdit pendant certaines périodes.
- Les référents sont responsables de l'ouverture et de la fermeture des installations. En cas de retard ou d'annulation, veuillez envoyer un mail dès que possible pour en informer les responsables.
- Tout tireur ne respectant pas une réservation pourra être exclu temporairement des installations du CTP.

10. Déchets de tir et poubelles :

Les stands étant loin du circuit des éboueurs, il n'y a pas de ramassage de poubelles aux stands. Aussi, pour le stand 200m, **les tireurs doivent ramasser leurs déchets – tir ou autres – et les emporter.**

Le respect des consignes ci-dessus est essentiel pour assurer la sécurité de tous et le bon déroulement des séances de tir. Aucun incident ou accident n'a été à déplorer jusqu'à présent, et nous comptons sur vous pour que cela continue.

